

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2010

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001	11
■	LE PRIX DE L'EAU POUR ARDILLATS, CHENELETTE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, TAPONAS, VERNAY	12
■	LE PRIX DE L'EAU POUR BEAUJEU, CERCIE, DRACE, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, VILLIE-MORGON.....	13
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	15
■	QUALITE DE L'EAU	15
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	16
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	17
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	18
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	19
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	20
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	20
■	ETAT DE LA DETTE.....	21
■	AMORTISSEMENTS REALISES	21
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	21
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	21
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	22
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	22

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières regroupe les 15 communes suivantes : Les ARDILLATS, BEAUJEU, CERCIE, CHENELETTE, DRACE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, TAPONAS, VERNAY et VILLIE-MORGON (Saint Joseph, les Gauthiers, les Vachats, Lathevalle).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 461 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES (SDEI) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 27 décembre 2001. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 26 décembre 2011.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2003	Fusion SEREPI et SDEI : SDEI devient titulaire du contrat au 1 ^{er} janvier 2003

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Prestations particulières	traitement des boues éventuelles

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	BELLEVILLE	Volume de 300 m ³ /j maximal de fourniture	2009	10
Convention d'Export Permanent	SIVU GROSNES ET DU SORNIN	Convention révisable tous les 5 ans. Volume maximal de fourniture de 1200 m ³ /j	2004	5 renouvelables
Convention d'Import Permanent	SIVU GROSNES ET DU SORNIN	Alimentation de 77 abonnés du hameau du Mollard.	2008	3,5

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement et volumes produits

Ouvrage	Prélèvement 2009 [m ³]	Prélèvement 2010 [m ³]	Variation 2009/2010
Source Montchanin (St Didier/ Beaujeu) Prélèvement en nappe souterraine	25 686	14 850	- 42,19 %
Source Fontbel (Chenelette) Prélèvement en nappe souterraine	38 665	49 773	+ 28,73 %
Champ captant de TAPONAS Prélèvement en nappe d'accompagnement	981 100	970 128	- 1,12 %
Total des prélèvements [m³]	1 045 451	1 034 751	- 1,02 %

(Source SDEI)

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2009 [m ³]	Importé en 2010 [m ³]
SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN	9 001	9 925

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

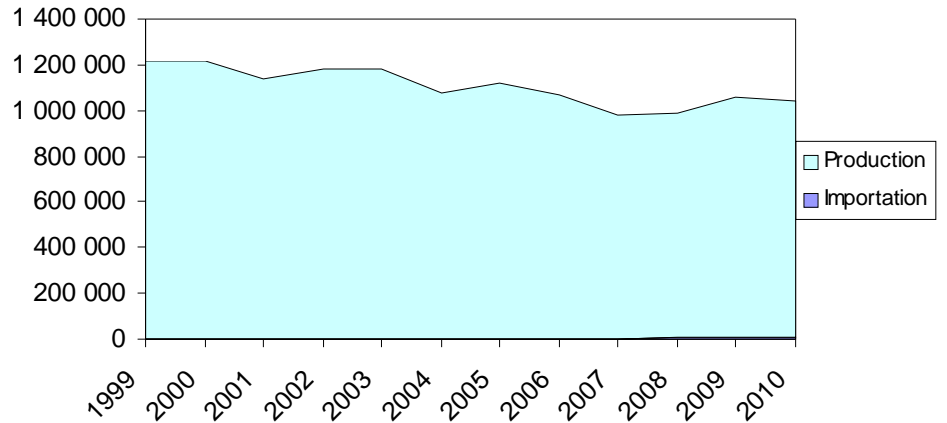
● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m ³]	2009	2010	Variation
Ressources propres	1 045 451	1 034 751	- 1,02 %
Importations	9 001	9 925	+ 10,27 %
Total général	1 054 452	1 044 676	- 0,93 %

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

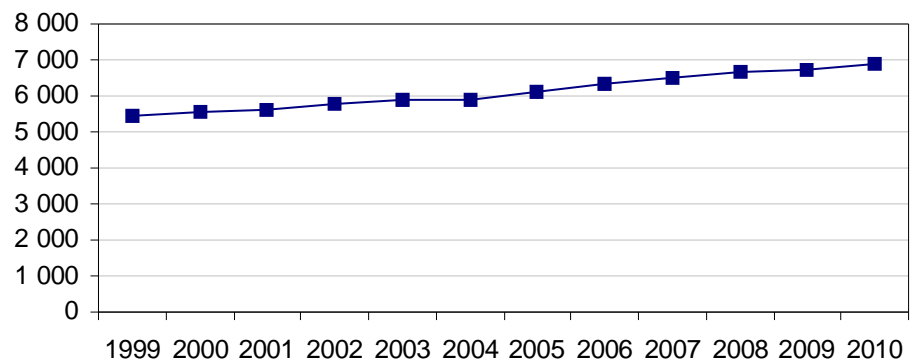


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 730	6 880	+2,23 %
Nombre d'abonnements non domestiques	5	6	+20,00 %
Nombre total d'abonnements	6 735	6 886	+2,24 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

Commune	2009	2010
ARDILLATS	234	236
BEAUJEU	1 151	1 156
CERCIE	475	480
CHENELETTE	219	219
DRACE	361	366
LANTIGNIE	382	394
MARCHAMPT	260	258
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	694	708
REGNIE-DURETTE	511	519
SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	288	287
SAINT-JEAN-D'ARDIERES	1 313	1 408
SAINT-LAGER	443	444
TAPONAS	323	330
VERNAY	18	20
VILLIE-MORGON	63	61
Total des abonnés	6 735	6 886

(Source SDEI)

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2009	2010	Variation
Volume produit	1 045 451	1 034 751	-1,02 %
Volume importé	9 001	9 925	+10,27 %
Volume exporté	- 90 008	- 83 394	-7,35 %
Volume mis en distribution	964 444	961 282	-0,33 %
Volume comptabilisé	666 928	701 621	+5,20 %
Volume facturé aux abonnés domestiques	635 475	659 403	+3,77 %
Volume facturé aux abonnés non domestiques	23 270	28 073	+20,64 %
Volume total vendu aux abonnés	658 754	687 476	+4,36 %

(Source SDEI)

Les volumes produits, importés, exportés et mis en distribution correspondent à l'année civile. Les volumes comptabilisés et vendus aux abonnés correspondent à la période de relèvement (juillet 2009 à juin 2010).

Si on s'en réfère au volume facturé, la consommation moyenne par abonnement **domestique** est de : 96 m³ par an. Elle était de 95 m³/an en 2009.

La consommation moyenne par abonnement est de : 102 m³ par an. Elle était de 99 m³ en 2009.

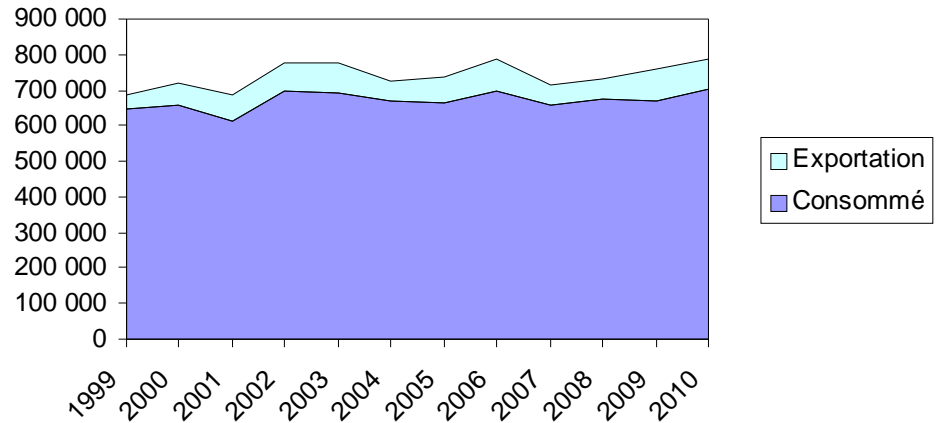
- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2009 [m ³]	Exporté en 2010 [m ³]
BELLEVILLE	1 278	964
SIVU GROSNES ET DU SORNIN	88 730	82 430
Volume total exporté	- 90 008	- 83 394

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



- Valeurs sur la période de relève

Depuis 2009, le délégataire fournit l'ensemble des volumes recalculés sur la période de relève (de juillet N-1 à juin N), ce qui donne les valeurs suivantes :

Volumes de juillet N-1 à juin N (période de relève) [m³]	N = 2009	N = 2010
Volume produit	995 191	1 053 454
Volume importé	8 611	10 187
Volume exporté	- 58 276	- 88 893
Volume mis en distribution	945 526	974 748

(Source SDEI)

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2009	2010	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	391,8	391,9	+0,01 %

(Source SDEI)

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/03/2009	Augmentation de la surtaxe : part fixe : 45 € par an ; part variable 1,47 € par m ³
07/04/2010	Augmentation de la surtaxe : part fixe : 46 € par an ; part variable 1,50 € par m ³
16/03/2011	Augmentation de la surtaxe : part fixe : 46,69 € par an ; part variable 1,53 € par m ³

Les tarifs concernant la part de la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 21,19 % par rapport aux tarifs de base établis au 27 décembre 2001.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2011 :

- la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
- les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 27,87 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
ARDILLATS	0,1140	0,1680
BEAUJEU	0,1900	0,2100
CERCIE	0,1900	0,2100
CHENELETTE	0,1140	0,1680
DRACE	0,1900	0,2100
LANTIGNIE	0,1140	0,1680
MARCHAMPT	0,1140	0,1680
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	0,1900	0,2100
REGNIE-DURETTE	0,1900	0,2100
SAINT-DIDIER-SUR- BEAUJEU	0,1140	0,1680
SAINT-JEAN-D'ARDIERES	0,1900	0,2100
SAINT-LAGER	0,1900	0,2100
TAPONAS	0,1140	0,1680
VERNAY	0,1140	0,1680
VILLIE-MORGON	0,1900	0,2100

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,44	41,81	+3,39 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0197	1,0544	+3,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,00	46,00	+2,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,47	1,50	+2,04 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0606	0,09	+48,51 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

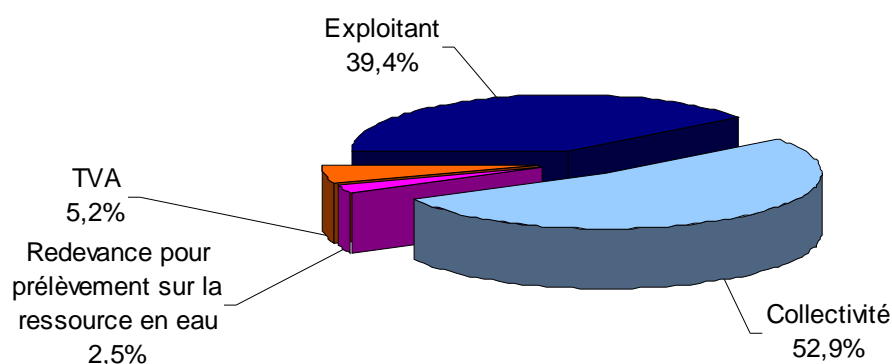
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	162,80	168,34	+3,40 %
Collectivité	221,40	226,00	+2,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,27	10,80	+48,56 %
TVA	21,53	22,28	+3,48 %
Total [€ TTC]	413,00	427,42	+3,49 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,64 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,56 €/m³

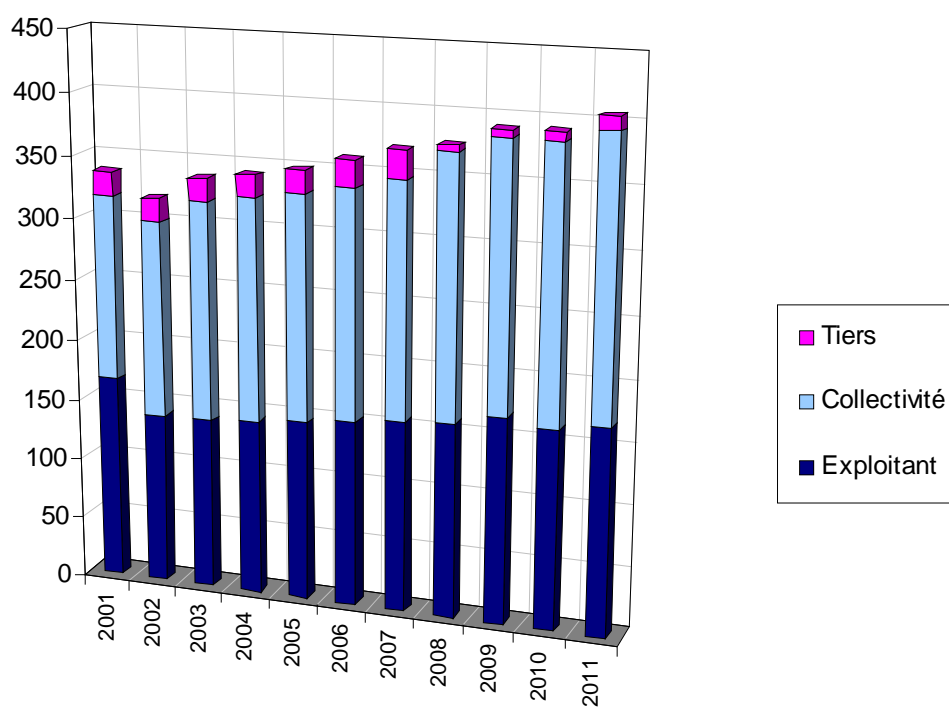
Répartition au 1er janvier 2011



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2001	166,96	150,20	20,12	337,28
2002	139,06	160,18	18,84	318,08
2003	139,86	178,00	19,02	336,88
2004	143,54	181,20	17,79	342,53
2005	146,73	184,00	18,11	348,84
2006	151,20	187,20	21,74	360,14
2007	156,48	190,60	22,79	369,87
2008	159,59	212,00	4,79	376,38
2009	167,71	216,80	5,75	390,26
2010	162,80	221,40	7,27	391,47
2011	168,34	226,00	10,80	405,14



■ LE PRIX DE L'EAU pour ARDILLATS, CHENELETTE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, TAPONAS, VERNAY

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,44	41,81	+3,39 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0197	1,0544	+3,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,00	46,00	+2,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,47	1,50	+2,04 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0606	0,09	+48,51 %
	Redevance de pollution domestique	0,114	0,168	+47,37 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

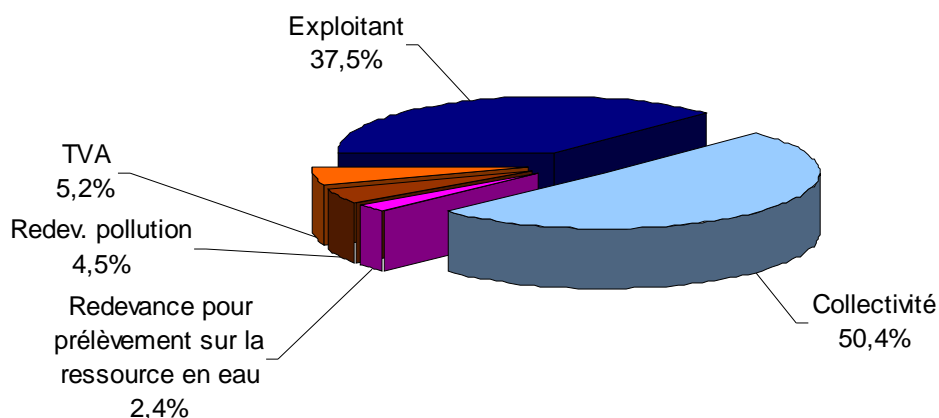
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	162,80	168,34	+3,40 %
Collectivité	221,40	226,00	+2,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,27	10,80	+48,56 %
Redevance de pollution domestique	13,68	20,16	+47,37 %
TVA	22,28	23,39	+4,98 %
Total [€ TTC]	427,43	448,69	+4,97 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,64 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,74 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ LE PRIX DE L'EAU pour BEAUJEU, CERCIE, DRACE, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, VILLIE-MORGON

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,44	41,81	+3,39 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0197	1,0544	+3,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,00	46,00	+2,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,47	1,50	+2,04 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0606	0,09	+48,51 %
	Redevance de pollution domestique	0,19	0,21	+10,53 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

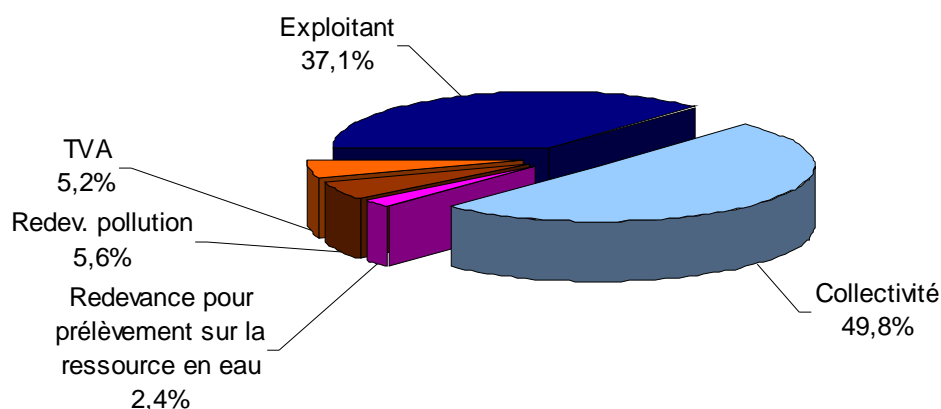
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	162,80	168,34	+3,40 %
Collectivité	221,40	226,00	+2,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,27	10,80	+48,56 %
Redevance de pollution domestique	22,80	25,20	+10,53 %
TVA	22,78	23,67	+3,91 %
Total [€ TTC]	437,05	454,01	+3,88 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,64 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,78 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau perçues par le fermier pour le compte de la collectivité	1 208 522,00 €	1 322 075,00 €	+9,40 %
Recettes de volume exporté	13 225,00 €	20 194,00 €	+ 34,51 %
Total recettes de vente d'eau	1 221 747,00 €	1 342 269,00 €	+8,98 %
Autres recettes			
Autres recettes	60 313,98 €	57 292,72 €	-4,44 %
Total des recettes	1 282 060,98 €	1 399 561,72 €	+ 8,40 %

Autres recettes : Fermage aux Sablons à Taponas, location du site de Beaujeu à la SDEI et location d'une maison de fontainier à Cercié.

- *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	907 636,00 €	997 652,00 €	+9,92 %
dont abonnements	265 191,00 €	277 991,00 €	+4,83 %
Recettes de volume exporté	31 401,00 €	28 904,00 €	-7,95 %
Total recettes de vente d'eau	939 037,00 €	1 026 556,00 €	+9,32 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	100 522,00 €	76 269,00 €	- 24,13 %
Autres recettes	30 410,00 €	32 556,00 €	+ 6,59 %
Total des recettes	1 069 969,00 €	1 135 381,00 €	+ 5,76 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé – ex DDASS). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	53	1	98,1 %	Streptocoques (UDI Marchampt-Quincié)
Conformité physico-chimique	53	0	100 %	

A noter 2 dépassements de la limite de qualité du paramètre arsenic (norme : 10 µg/l) sur la production à Fontbel et Montchanin (maximum mesuré de 34 µg/l). Aucune analyse en distribution n'a été non conforme sur ce paramètre.

Une non-conformité a été constatée sur la paramètre Nickel ; elle n'a pas été retenue par l'ARS dans le résultat du contrôle réglementaire car jugée non représentative des installations du Syndicat, mais représentative des réseaux intérieurs aux habitations

L'eau n'a fait l'objet d'aucune restriction d'usage.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Champ Captant de Taponas

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Source Fontbel (Chenelette)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Source Montchanin (St Didier/ Beaujeu)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
80 %		

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

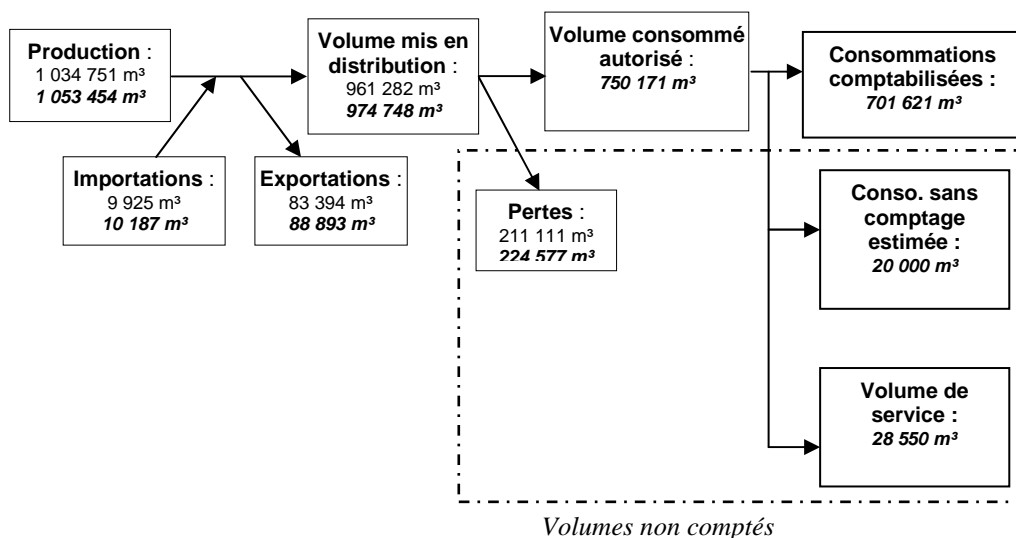
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
➔	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
➔	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ PERFORMANCE DU RESEAU



En italique figurent les volumes calculés sur la période de relèvement ; les autres sont sur l'année civile.

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 20 000 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 28 550 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	78,3 %	77,8 %	78,9 %	76,1 %	79,8 %
Rendement du réseau de distribution [%] calculé sur la période de relèvement				76,8 %	78,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (longueur du réseau hors branchements*365)

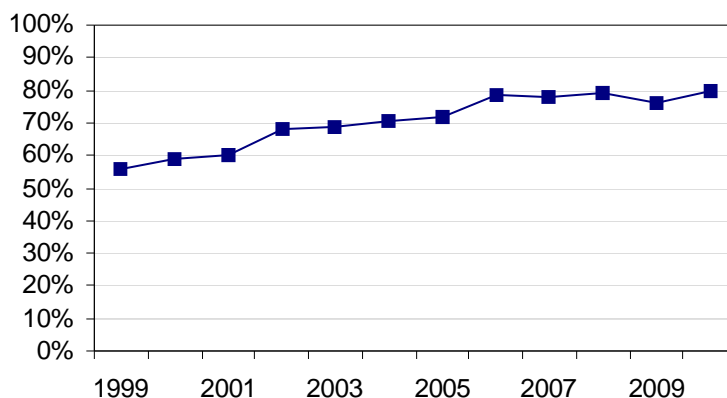
	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,0	1,9	1,8	2,1	1,8
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j] calculé sur la période de relèvement				1,95	1,91

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
 pertes / (longueur du réseau hors branchements*365)

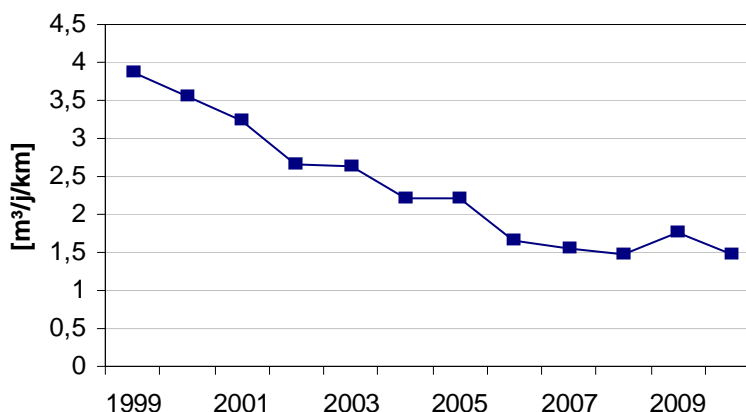
	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,7	1,6	1,5	1,8	1,5
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j] calculé sur la période de relève				1,63	1,57

Remarque : 1,5 m³/km/j est la valeur à partir de laquelle un réseau rural est jugé performant.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,961	0,860	1,030	2,007	3,140

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Renouvellement 2009	235 466 €	144 000 €
Renouvellement 2010	560 000 €	135 000 €
Extension 2009	60 000 €	
Extension 2010	60 000 €	
Haut Service Substitution des sources	15 000 €	
Haut Service Fontbel reminéralisation	400 000 €	131 600 €
Rechlorations	225 000 €	75 200 €
Desserte des écarts	470 000 €	450 000 €
Branchements plomb 2009	172 614 €	28 000 €
Branchements plomb 2010	180 000 €	
Sécurisation - étude pollution captages Taponas	80 048 €	42 000 €
Restructuration accès pompes Taponas	30 000 €	
Station Traitement Taponas-Pliocène	611 040 €	100 000 €
Diagnostic étanchéité des réservoirs	18 000 €	
Etude exploitation de la nappe du Pliocène	135 302 €	33 100 €
Schéma directeur d'alimentation en eau potable	118 945 €	30 000 €
Réhabilitation génie civil des ouvrages	146 517 €	7 000 €
Mise en sécurité des ouvrages	103 732 €	
Pliocène : équipement du premier forage	79 115 €	
Pliocène - Réseau de liaison	402 477 €	
Sécurisation du fossé de Taponas	50 555 €	
Renforcement du Bas service	400 029 €	31 500 €
Restructuration Haut service	87 397 €	15 000 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	114	107
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2030	1966
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	30,78 %	29 %

Sur les 6 766 branchements que compte le SIEVA, 289 branchements sont de nature inconnue et potentiellement en plomb.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	203 625,61 €	128 276,97 €
Remboursements au cours de l'exercice	147 910,36 €	87 937,73 €
dont en intérêts	17 305,17 €	12 589,16 €
dont en capital	130 605,19 €	75 348,57 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	344 804,58 €	344 804,58 €	345 501,76 €	379 407,36 €	320 095,01 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Le syndicat a engagé ses principaux projets en vue de l'amélioration du service à l'utilisateur : schéma directeur d'eau potable, développement d'une ressource alternative pour sécuriser son alimentation et construction d'une station de traitement d'eau potable à Taponas.

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Un programme pluriannuel de travaux a été adopté par l'assemblée délibérante comprenant des travaux de renouvellement, de réhabilitation et les projets ci-dessus mentionnés.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2009	2010
montants des abandons de créance	1 333,86 €	958,56
dont part délégataire	1 333,86 €	958,56
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	22	14
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €